

SEANCE DU 25 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 juillet 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 21 juillet 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23 (15 présents et 8 procurations)

ETAIENT PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : DESPOUYS Myriam (*Sylvie VANDENBOSCH*) - LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*Rémy JARRETON*) - DELAGE Christelle (*Gérard LASTERE*) - HUGUET Annie (*Erwan CARABIN*) - DENNERY Agnès (*Sylvie HOUMEAU*) - FAYOLLE Nathalie (*Jean LALANNE*) - DUMONT Christelle (*Jacques LAGORCE*) - HERMAN Nadine (*Alain POINET*) -

Mme Sylvie VANDENBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.3/097 – renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse de Crédit Agricole Charente Périgord

La Commune de Nontron dispose actuellement de deux lignes de trésorerie, l'une d'un montant de 150.000 euros, contractée auprès du Crédit Agricole Charente Périgord, renouvelée pour un an le 1^{er} août 2013, l'autre d'un montant de 200.000 euros contractée auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, renouvelée le 24 avril 2014.

Compte tenu de l'arrivée à échéance de la ligne de trésorerie de 150.000 euros, il apparaît nécessaire de solliciter d'ores et déjà son renouvellement auprès du Crédit Agricole Charente Périgord.

Considérant les besoins de la Commune de Nontron ;

Vu les propositions du Crédit Agricole Charente Périgord ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

- **ACCEPTE** le renouvellement à compter du 1^{er} août 2014 de la ligne de trésorerie à contracter auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour un montant de 150.000,00 euros sur un (1) an au taux EURIBOR moyen 1 mois + marge de 1,95 %, avec une commission d'engagement de 450,00 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à NONTRON, le 28 juillet 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

SEANCE DU 25 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 juillet 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 21 juillet 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23 (15 présents et 8 procurations)

ETAIENT PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : DESPOUYS Myriam (*Sylvie VANDENBOSCH*) - LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*Rémy JARRETON*) - DELAGE Christelle (*Gérard LASTERE*) - HUGUET Annie (*Erwan CARABIN*) - DENNERY Agnès (*Sylvie HOUMEAU*) - FAYOLLE Nathalie (*Jean LALANNE*) - DUMONT Christelle (*Jacques LAGORCE*) - HERMAN Nadine (*Alain POINET*) -

Mme Sylvie VANDENBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.3/098 – refinancement d'emprunts auprès de la Caisse de Crédit Agricole Charente Périgord

La Commune de Nontron étant confrontée à de lourdes charges financières et à un fort endettement, il est apparu nécessaire de procéder à des réaménagements d'emprunts en cours dans le but de réduire l'annuité selon des conditions les plus favorables possibles.

Cette démarche a été engagée notamment auprès du Crédit Agricole Charente Périgord qui propose le refinancement de cinq prêts au 15 septembre 2014 : N° 70006008281 réalisé le 19 juillet 2013, N° 82493991901 réalisé le 18 février 2005, N° 82436014101 réalisé le 18 février 2005, N° 70005230584 réalisé le 27 avril 2011, N° 82400477701 réalisé le 18 février 2005.

Les capitaux restants de ces cinq prêts sont regroupés en un seul emprunt sur 15 ans, d'un montant total de 751.010 euros, au taux de 3,40% à périodicité trimestrielle (échéance de 16.030,74 euros) ou au taux de 3,44 % à périodicité annuelle (échéance de 64.928,53 euros), soit un montant euros et un cout total de 961.844,34 euros ou de 973.927,89 euros.

Considérant les besoins de la Commune de Nontron ;

Vu les propositions du Crédit Agricole Charente Périgord ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE:**

- **AUTORISE** le refinancement, auprès du Crédit Agricole Charente Périgord, de cinq prêts N° 70006008281 réalisé le 19 juillet 2013, N° 82493991901 réalisé le 18 février 2005, N° 82436014101 réalisé le 18 février 2005, N° 70005230584 réalisé le 27 avril 2011, N° 82400477701 réalisé le 18 février 2005, en un seul emprunt de 751.010 euros, sur une durée de 15 ans au taux de 3,40% à périodicité trimestrielle (échéance 16.030,74 euros) ;
- **ACCEPTE** son inscription au budget principal de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à NONTRON, le 28 juillet 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

SEANCE DU 25 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 juillet 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 21 juillet 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23 (15 présents et 8 procurations)

ETAIENT PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : DESPOUYS Myriam (*Sylvie VANDENBOSCH*) - LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*Rémy JARRETON*) - DELAGE Christelle (*Gérard LASTERE*) - HUGUET Annie (*Erwan CARABIN*) - DENNERY Agnès (*Sylvie HOUMEAU*) - FAYOLLE Nathalie (*Jean LALANNE*) - DUMONT Christelle (*Jacques LAGORCE*) - HERMAN Nadine (*Alain POINET*) -

Mme Sylvie VANDENBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/5.2/099 – composition de la commission communale des impôts directs

Lors de la séance du 28 Avril 2014, le Conseil municipal avait délibéré pour établir une liste de membres afin de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, suite au renouvellement général des conseils municipaux, et ce en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux mais qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Par lettre du 26 juin 2014, le Directeur des Finances Publiques a émis des observations sur cette délibération en rappelant que :

-d'une part, les commissaires proposés comme titulaires (2) et suppléants (2) domiciliés en dehors de la Commune, doivent posséder un bien en nom propre sur la Commune de Nontron ;

-d'autre part, la commune comportant un ensemble de propriétés boisées de plus de 100 hectares, des commissaires titulaires (2) et suppléants (2) propriétaires de bois doivent être désignés, or les 2 commissaires titulaires proposés ne sont pas considérés comme propriétaires de bois par l'administration des finances.

Par conséquent, compte tenu de la nécessité de modifier les propositions pour ces deux catégories de représentants au sein de la commission, la délibération n° du 28 avril 2014 doit être rapportée.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des finances publiques une liste de contribuables de la commune de Nontron répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms pour la commune de Nontron dont la population est supérieure à 2000 habitants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité:**

→ **RAPPORTE** la délibération n° 2014/5.2/035 du 28 avril 2014

→ **APPROUVE** la nouvelle liste de 16 titulaires et 16 suppléants susceptibles de constituer la commission communale des impôts directs figurant en annexe et soumise à la décision du Directeur des Finances Publiques.

Fait à NONTRON, le 28 juillet 2014

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le
et de sa publication le*

Le Maire

Le Maire,

Commission municipale des impôts directs
Annexe à la délibération DEL 2014/5.21099

Liste de membres titulaires et suppléants proposée
 par
 le Conseil municipal en séance du 25 juillet 2014 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants inscrit au Rôle des contributions directes de Nontron	
CREMOUX Annie	BLANCHON Thomas
DELAGE Christelle	BOURDEILLETTE Filiz
GARNIER Raymond	BOURRINET Olivier
JARDRIN Christian	DELUCHE Jean
JARDRY Liliane	FOURNIER Jim
JARRETON Rémy	LHOMME Lucette
LALANNE Jean	MAGNE Jean Claude
MEYLEU Michel	MEYLEU Valérie
MONDOU Claudette	POINET Alain
TRANCHET Pascal	ROUSSEAU Céline
VANDEBOSCH Sylvie	ROUSSEAU Marguerite
VILLECHALANE Jean Pierre	TANDIN Carole
Propriétaires de bois inscrits au Rôle des contributions directes de Nontron	
MAZIERE Alain	DEVIGE François
DESAGES Jean Louis	PECATTE Alfred
Domiciliés hors Nontron	
FAURE Gilbert	MARTINOT Jean Jacques
CASTEL DUGENET Jean Bernard	LACHAUD Maxime

D.
 29 JUL. 2014
 SOUS-PRÉFECTURE

SEANCE DU 25 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 juillet 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 21 juillet 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23 (15 présents et 8 procurations)

ETAIENT PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : DESPOUYS Myriam (*Sylvie VANDENBOSCH*) - LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*Rémy JARRETON*) - DELAGE Christelle (*Gérard LASTERE*) - HUGUET Annie (*Erwan CARABIN*) - DENNERY Agnès (*Sylvie HOUMEAU*) - FAYOLLE Nathalie (*Jean LALANNE*) - DUMONT Christelle (*Jacques LAGORCE*) - HERMAN Nadine (*Alain POINET*) -

Mme Sylvie VANDENBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/5.1/100 – acquisition de la propriété sise au n°23 de la Rue Antonin Debidour appartenant à Mademoiselle Laura JONES

Une façade d'un immeuble ancien de la Rue Debidour, au n°23, menace de s'effondrer et se trouve situé entre deux édifices communaux qui vont faire l'objet d'une opération de réhabilitation de leurs propres façades, sous l'égide de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais compte tenu de leur destination future en logements sociaux conformément aux compétences statutaires de l'intercommunalité.

Un arrêté de péril a été pris mais le délai laissé à la propriétaire, Mademoiselle Laura JONES qui réside en Angleterre, a expiré.

Cette situation entraîne un transfert de responsabilité sur la Commune, laquelle se doit d'agir à la place de la propriétaire défaillante, à charge pour celle-ci de rembourser à la collectivité le coût des mesures de mise en sécurité de l'immeuble.

Toutefois, la propriétaire a préféré accepter de céder à la Commune, pour un euro, cet immeuble qu'elle délaisse.

Par conséquent :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-ACCEPTE la cession pour le prix de un euro » en faveur de la Commune de l'immeuble appartenant à Mademoiselle Laura JONES, sis au n°23 de la rue Antonin Debidour et cadastré ;

-AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Fait à NONTRON, le 28 juillet 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,